

Rue des Canons, 39
7780 COMINES

☎ 056 55 63 59
☎ 056 55 90 80
✉ bertouille.ch@skynet.be
e www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Réf. : CB/my CP 05/45

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

CHANTAL BERTOUILLE DEPOSE UNE PROPOSITION DE DECRET
VISANT A OCCUPER DE MANIERE UTILE
LES ADOLESCENTS A LA FIN DES EXAMENS

L'année scolaire commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 30 juin. Or, en pratique, il y a fort peu d'écoles qui maintiennent des activités pour les adolescents au-delà du 15 juin ainsi qu'à la fin du mois de décembre.

En effet, juin rimant avec examens, la plupart des étudiants finissent l'année scolaire avant le 30 juin.

Leurs parents étant encore occupés par leur activité professionnelle, certains jeunes peuvent laisser libre cours à leur imagination en faisant du sport, en allant au cinéma,... en traînant les rues, en occupant les terrasses des cafés,...

Les enseignants sont, quant eux, durant cette période, occupés par la correction des copies et les conseils de classes.

Pour Chantal BERTOUILLE, il faut permettre une prise en charge des adolescents jusqu'à la fin de l'année tout en évitant aux enseignants une surcharge de travail.

C'est pourquoi, se basant sur le décret missions, Chantal BERTOUILLE vient de déposer, en collaboration avec Madame Françoise BERTIAUX, une proposition de décret ayant pour objet de permettre l'organisation ou le renforcement d'activités s'inscrivant dans les objectifs définis à l'article 6 du décret « Missions » précité pendant les périodes de suspensions des cours prévues à l'article 9 de la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire.

Ces activités peuvent, par exemple avoir pour thème la sécurité routière, le secourisme, la santé, l'hygiène, l'alimentation saine, le goût d'entreprendre ; elles peuvent consister en des activités culturelles ou sportives, en des visites de bibliothèques publiques ou de sites dédiés au devoir de mémoire, ...

L'organisation pratique et le choix des activités sont laissés à la libre appréciation du chef d'établissement ou du pouvoir organisateur. Dans ses choix, le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur privilégiera cependant la collaboration avec des acteurs externes afin de ne pas reporter sur les enseignants la charge supplémentaire qui découlerait d'une présence plus longue des élèves à l'intérieur de l'école.

Organiser ces activités à ces moments « creux » pour l'élève, devrait permettre pour Chantal BERTOUILLE, outre son développement personnel, que soit « récupérées » un certain nombre de périodes de cours pendant l'année scolaire durant lesquelles ces activités sont généralement organisées, pour les consacrer aux « apprentissages de base ».

La proposition a pour objectif de concilier le renforcement des apprentissages de base sans restreindre pour autant les autres missions de l'école, de même qu'elle veut également concilier la prise en charge des élèves dans des moments « creux » sans solliciter plus que de raison le corps enseignant.